Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

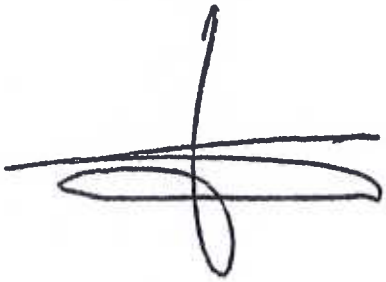
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

DIRECTION GENERALE

AVENANT CONVENTION DISPOSITIF REGIONAL BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE 2023-2025

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Le Conseil régional a approuvé en décembre 2020 son « engagement pour la cohésion des territoires », inscrit dans le prolongement de la Breizh COP, autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité. Il pose notamment les principes d'une politique territoriale renouvelée, par laquelle la Région entend améliorer les conditions de vie de toutes les Bretonnes et les Bretons, dans tous les territoires et participer ainsi aux nécessaires transitions. Le Conseil régional a ainsi concrétisé cette politique au sein d'un dispositif intitulé « Bien vivre partout en Bretagne ».

Dans le cadre de sa déclinaison pour les années 2023 à 2025, le Conseil régional et Golfe du Morbihan Vannes agglomération ont formalisé un accord de répartition de l'enveloppe fin 2023, approuvé par la délibération n°2 du Conseil communautaire du 4 avril 2024.

Il vous est donc proposé :

- *d'approuver l'avenant à la convention présentée en annexe à la délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 entre la Région et le territoire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

PROJET

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération

Bien Vivre partout en Bretagne

2023 – 2025

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie ;

Vu la délibération n° 22_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région (lien à la feuille de route de cohésion des territoires) ;

Vu le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 signé le 15 mars 2022 ;

Vu la délibération n° 23_DIRAM_02, en date du 29 juin 2023, approuvant le cadre des conventions « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » et donnant délégation à la Commission permanente pour approuver chacune des conventions.

Vu la convention de partenariat « Bien Vivre Partout en Bretagne 202-2025 » signée le 10 juin 2024

Vu la délibération n° <n°délibération> de la Commission permanente du Conseil régional en date du <date> approuvant le projet d'avenant « Bien Vivre partout en Bretagne » ;

Vu la délibération n° XX du Conseil communautaire de XX en date du XX approuvant les termes du présent avenant à la convention et autorisant le représentant de l'EPCI à la signer ;

ENTRE :

La Région Bretagne,
283, avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7
Représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, agissant en sa qualité de Président du Conseil régional de
Bretagne
Ci-après dénommée « la Région »
D'une part,

ET :

Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération
Etablissement public de coopération intercommunale,
Parc d'Innovation Bretagne Sud II - 30 rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX
Représenté par David ROBO agissant en sa qualité de Président de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération
Ci-après dénommée « l'EPCI »
D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet d'ajuster la liste des projets ou leurs plans de financement inscrits dans la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 ».

Toutes les dispositions de la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 », non modifiées par cet avenant, restent identiques et applicables (ambitions qualitatives, critères d'éligibilités, dispositions financières, annexes comprises…).

ARTICLE 2 –DOTATION FINANCIERE ET PROJETS

1. La dotation financière :

Une dotation financière de 5 601 096 € est dédiée au territoire intercommunal afin d'accompagner les projets identifiés dans la convention.

2. Répartition du reliquat :

À la suite de l'évaluation du dispositif Bien vivre Partout en Bretagne à mi-parcours, **un reliquat des crédits de 1 463 407 €** peut être mobilisé afin d'accompagner les projets identifiés dans cet avenant. Il correspond aux reliquats du dispositif 2022, à l'abandon de projets inscrits dans la convention et aux reliquats disponibles suite des subventions votées en commission permanente.

Ces reliquats permettent d'intégrer de nouveaux projets et induisent une nouvelle répartition des crédits par axe.

Nouvelle répartition des crédits par axe :

Axes	Nombre de projets	Montant proposé	Part de la dotation *
Transition	11	953 971 €	17%
Habitat	5	788 487 €	14%
Services de proximité	11	2 149 561 €	38%
Projets à rayonnement	2	1 700 000 €	31%
Projet au fil de l'eau		9 077 €	0%
TOTAL	**29**	**5 601 096 €**	**100 %**

La totalité de l'enveloppe est programmée pour la période 2023-2025.

3. Les projets identifiés

La liste des projets identifiés dans le tableau ci-dessous a été remis à jour au regard des évolutions partagées lors de la réunion de revoyure.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Axe 1 - Accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique

Porteur	Projet	Axe	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant d'aide maximal prévisionnel (*)
SAINT-NOLFF	Réhabilitation du restaurant scolaire, aménagement de l'accessibilité et création d'une salle de pause à l'école Jean Rostand	Transitions	272 000 €	54 400,00 €
COLPO	Réhabilitation de la salle omnisports- phase 1	Transitions	293 943 €	58 759,00 €
SÉNÉ	Aménagement d'une liaison douce	Transitions	1 305 000 €	250 000,00 €
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	Etude stratégique du parc d'activités économiques	Transitions	102 000 €	51 000,00 €
SURZUR	Etude de programmation de l'îlot de La Poste	Transitions	50 000 €	25 000,00 €
SARZEAU	Ilots de fraîcheur : Bois du Pâtis, Place des Trinitaires et école de Saint-Colombier	Transitions	375 000 €	36 745,00 €
BADEN	Etude de centralité du bourg de Baden (requalification des espaces publics)	Transitions	60 000 €	28 675,00 €
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	Réhabilitation Keruzen 3	Transitions	615 000 €	117 200,00 €
TREFFLÉAN	Réhabilitation de la salle La Belle Etoile	Transitions	757 388 €	151 477,00 €
GRAND-CHAMPS	Rénovation de l'école publique Yves Coppens	Transitions	602 363,08 €	120 000,00 €
St ARMEL	Rénovation de l'école publique Gustave Siné	Transitions	303 575,00 €	60 715,00 €

Axe 2 - Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat

Porteur	Projet	Axe	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant d'aide maximal prévisionnel (*)
ESH LES AJONCS	Création d'une résidence pour jeunes actifs au sein d'une résidence intergénérationnelle inclusive à Plescop (56)	Habitat	4 472 000 €	250 000,00 €
OFS DE GMVA	Achat d'un terrain pour la construction de 36 logements en BRS en renouvellement urbain - Square Morbihan à Vannes	Habitat	236 268 €	47 254,00 €
MORBIHAN HABITAT	Création d'une résidence pour jeunes actifs sur un ancien parking de supermarché à SARZEAU (56)	Habitat	3 200 000 €	250 000,00 €
MORBIHAN HABITAT	Création de logements pour saisonniers et jeunes actifs - installation de 9 tiny-houses à Grand-Champ	Habitat	720 000 €	103 073,00 €
ILE AUX MOINES	Création de 3 logements abordables dans l'ancienne Maison du directeur d'école au Rinville	Habitat	690 800,00 €	138 160,00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Axe 3 - Améliorer l'accès aux services de proximité

Porteur	Projet	Axe	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant d'aide maximal prévisionnel (*)
LE BONO	Construction d'un pôle enfance-jeunesse	Services	1 749 000 €	165 000,00 €
LOCQUELTAS	Construction d'un restaurant scolaire	Services	2 750 000 €	250 000,00 €
THEIX-NOYALO	Construction d'un pôle sportif et associatif sur une ancienne friche industrielle	Services	5 000 000 €	250 000,00 €
ELVEN	Création d'une salle culturelle	Services	1 200 000 €	240 000,00 €
SULNIAC	Construction d'une maison des jeunes	Services	871 000 €	174 200,00 €
ARRADON	Construction d'une maison des associations	Services	2 139 000 €	250 000,00 €
BRANDIVY	Rénovation d'une maison d'habitation en salle des associations	Services	301 809 €	60 361,00 €
SAINT AVE	Construction d'un bâtiment d'accueil périscolaire	Services	1 325 000 €	250 000,00 €
SURZUR	Création d'une Maison de l'enfance par réhabilitation d'un bâtiment existant	Services	2 500 000 €	250 000,00 €
MORBIHAN HABITAT	Construction d'un Pôle santé Sarzeau (MSP)	Services	5 680 000 €	250 000,00 €
PALETTE PAYSANNE	Développement de la plateforme logistique sur GMVA	Services	72 000 €	10 000,00 €

Rayonnement

Porteur	Projet	Axe	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant d'aide maximal prévisionnel (*)
VANNES	Musée des beaux-arts, Château de l'Hermine - Vannes	Rayonnement	18 281 000 €	700 000,00 €
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare de Vannes	Rayonnement	21 395 303 €	1 000 000,00 €

"Nouveaux projets" et "projets modifiés" identifiés dans le cadre de la revoyure

(*) sous réserve du respect des conditions identifiées dans la convention (cf. fiches projets annexées), du dépôt d'un dossier de demande de subvention sur la plateforme dédiée [Aiden] et de la conclusion favorable de son instruction. Le montant définitif de subvention mobilisable est calculé dans le cadre de cette instruction.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

ARTICLE 3 – PERIODE D'ELIGIBILITE DES PROJETS

L'avenant prolonge également la période d'éligibilité des projets. La Région accompagne les projets ayant vocation à démarrer **entre le 1er janvier 2023 et le 30 juin 2026**. Ainsi, les projets devront être précisément définis (études pré-opérationnelles finalisées) dans cette échéance pour permettre le dépôt des dossiers complets sur la plateforme des aides **avant le 30 juin 2026.**

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINALES

1. Résiliation de l'avenant à la convention

L'une ou l'autre des parties peut résilier sur demande la présente convention. La demande de résiliation sera rendue effective par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, et interviendra deux mois après réception du courrier.

2. Règlement des litiges

Tout litige relatif à l'application de la présente convention sera porté devant le tribunal administratif de Rennes s'il s'avère que les voies de conciliation n'arrivent pas à leurs fins.

3. Exécution de la convention

Le Président du Conseil régional de Bretagne et le représentant de l'EPCI sont chargés, chacun en ce qui les concernent, de l'exécution de la présente convention.

Le présent avenant est établi en 2 exemplaires originaux, dont un pour chaque signataire.

POUR Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération

à , le

Le Président ou par délégation

POUR La Région Bretagne,

à , le

Le Président ou par délagation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

ANNEXES A L'AVENANT DE LA CONVENTION

SOMMAIRE DES NOUVELLES FICHES PROJETS ET/OU DES FICHES PROJET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE EVOLUTION

Commune de BADEN - Etude de centralité du bourg de Baden (modification montant) 8
Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Réhabilitation Keruzen 3 (modification montant) 9
Commune de SARZEAU – création d2 îlots de fraîcheur (modification montant) 10
Commune de TREFFLEAN - Réhabilitation de la salle La Belle Etoile (modification montant) 11
Organisme HLM MORBIHAN HABITAT - Logements pour saisonniers et jeunes actifs : installation de 10 tiny-houses à Grand-Champ (modification de projet) 12
Commune d'ARRADON – Construction d'une maison des associations 13
Commune de BRANDIVY – Réhabilitation d'un ancien bâtiment pour créer une maison des associations ... 14
Commune de ILE-AUX-MOINES – Création de 3 logements abordables dans une ancienne maison 15
Commune de SAINT-AVE – Construction d'un accueil de loisirs et périscolaire 16
Commune de SURZUR – Création d'une maison de l'enfance par réhabilitation et extension d'un bâtiment existant 17
Bailleur social MORBIHAN HABITAT – Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle 18
Commune de GRAND-CHAMP – Réhabilitation énergétique du pôle petite enfance 19
Commune de SAINT-ARMEL – Rénovation de l'école publique Gustave Siné 20
Association Palette Paysanne - Aide au démarrage d'une plateforme logistique paysanne 21

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Commune de BADEN - Etude de centralité du bourg de Baden (modification mineure)

Contact

Contact (référent du dossier) : Valérie Le Roch

Téléphone : 02 97 57 00 95 **mail** : dgs@baden.fr

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : non concerné

Descriptif succinct du projet :

La commune souhaite mener une étude de centralité dont les préconisations devront permettre de

- apaiser la circulation dans le centre-bourg et redonner la place aux piétons
- créer un centre agréable à vivre ans une ambiance plus apaisée
- redonner une place plus importance au végétal pour mieux s'adapter au climat

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☒ 2024 ☐2025 ☐après 2025

Eléments financiers

Montant subventionnable après instruction : 57 350 € HT

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **28 675,00 €** sous réserve des dispositions énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3).

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Contact

Contact (référent du dossier) : Marie Janvier, projets d'aménagement

Téléphone : 0297485722 - mail : **amenagement@saint-gildas-de-rhuys.fr**

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : Place Keruzen – SAINT GILDAS DE RHUYS – parcelle : N166

Descriptif succinct du projet :

La commune est propriétaire des bâtiments appelés LES JARDINS DE KERUZEN qui s'organisent autour d'une cour intérieure. Cet ensemble est divisé en 3 sous-ensembles, dont Keruzen 3. Ce bâtiment n'a fait l'objet d'aucun projet de réhabilitation, seuls quelques travaux de mise aux normes ont été réalisés. A ce jour le bureau d'études Bléher est missionné pour réaliser une étude de conception.

La commune souhaite maintenir un RDC actif (il accueille actuellement l'ADMR) et créer des logements dans les étages. Ceux-ci seront destinés à accueillir des ménages à l'année. Une réflexion est menée pour aller vers un conventionnement de ces logements.

Il est attendu que la rénovation permette d'atteindre l'étiquette C voire B.

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☐ 2024 ☒2025 ☐après 2025

Eléments financiers

Montant subventionnable après instruction : 586 000 €HT

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **117 200 €** sous réserve des dispositions énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement sous réserve :

- De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 %
- De l'intégration de matériaux biosourcés ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
- Des conditions spécifiques liées aux logements (logements sociaux ou logements conventionnés, cf p.25)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Commune de SARZEAU – création d2 îlots de fraîcheur (m[illegible])

Contact

Contact (référent du dossier) : GOERGEN Stéphanie

Téléphone : 02 97 41 35 15 - Mail : stephaniegoergen@sarzeau.fr

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : Bois du Pâtis, Place des Trinitaires et Ecole Les Korrigans à Sarzeau - parcelles

Descriptif succinct du projet :

Le projet prévoit la création de 2 îlots de fraîcheur en centre-bourg : réouverture du Bois du Pâtis après études archéologiques et aménagements, et végétalisation de la cour de récréation de l'école des Korrigans de Saint-Colombier

Démarrage des travaux prévus : ☒2023 ☒ 2024 ☒2025 ☐après 2025

Eléments financiers

Montant subventionnable après instruction : 182 830 €HT

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **36 745,00 €** sous réserve des dispositions énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3)

Hors aménagements urbains

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Commune de TREFFLEAN - Réhabilitation de la salle La Bel[illegible] ([illegible] montant)

Contact

Contact (référent du dossier) : PALANCADE Brigitte (DGS)

Téléphone : 02 97 53 27 78 - mail : dgs@trefflean.com

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : Place de la mairie et place la Giettaz - TREFFLEAN

Descriptif succinct du projet :

Le projet consiste en :

- la restructuration de la salle Belle Etoile (salle destinée aux associations) et de l'ancien cabinet médical adjacent (vacant depuis 2019), transféré au Pôle santé, afin de proposer aux associations et habitants de bonnes conditions d'accueil et d'élargir l'offre à de nouveaux bénéficiaires (RPE – LAEP – Organismes de formation)

- la création d'une halle afin de conforter et développer le marché mensuel et améliorer l'accueil des marchands ambulants et producteurs locaux. Cette halle permettra l'accueil de spectacles, permettant ainsi de favoriser le lien social ;

- la démolition de 2 garages (dont un en ruine) ;

-la restructuration et la désimperméablisation et du végétalisation parking existant

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☒ 2024 ☐2025 ☐après 2025

Eléments financiers

Montant subventionnable après instruction : 757 388 € HT

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **151 477,00 €** sous réserve des dispositions énumérées dans la présente convention (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement sous réserve :
- De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 %
- De l'intégration de matériaux biosourcés ou de l'utilisation d'énergies renouvelables

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Organisme HLM MORBIHAN HABITAT - Logements pour saisonniers dans le cadre de l'installation de 10 tiny-houses à Grand-Champ (modification de projet)

Contact

Contact (référent du dossier) : Pascale HAMON

Téléphone : 02.97.43.82.00 mail p.hamoncorbiere@morbihan-habitat.fr

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : Camping municipal de Grand-Champ (56390) sis rue des Oiseaux - parcelle : AI15

Descriptif succinct du projet :

Le projet consiste à implanter des Tiny House sur un ancien camping municipal pour loger des jeunes actifs disposant de contrats précaires, ne leur permettant pas de se domicilier sur la commune. Si depuis la Loi ALUR (2014) les Tiny Houses peuvent être considérées comme des domiciles, il n'en reste pas moins qu'elles ne peuvent donner droit à l'Allocation Personnalisée au Logement, faute de pouvoir les conventionner. Toutefois, comme cela a pu être fait dans d'autres régions, il a été imaginé un mode opératoire qui à consister à définir plusieurs étapes pour :

- mise à disposition à titre gratuit par la commune de 10 emplacements viabilisés,

- achat par le bailleur des 10 Tiny Houses répondant aux critères les plus exigeants (ossature bois, isolation en matériaux biosourcés, les planchers en bois massifs et les meubles en bois, recours à des toilettes sèches et appareillage électrique faible consommation),

- gestion du site par Agora qui assure par ailleurs la gestion du F.J.T. du village intergénérationnel de Lanvaux et possède l'agrément de gestion locative, le tout à un loyer dont l'abordabilité serait assurée par une subvention obtenue près de la CNAF (premiers contacts pris).

Ce projet, retenu dans le dispositif Bien Vivre partout en Bretagne 2022, a vu son calendrier décalé. Néanmoins, ce projet étant complémentaire d'un volet communal accompagné en 2022, la Région Bretagne a souhaité confirmer son engagement en l'intégrant dans la présente convention Bien Vivre 2023-2025.

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☒ 2024 ☐2025 ☐après 2025

Eléments financiers

Montant subventionnable après instruction : 515 368 €TTC

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **103 073 €,** sous réserve des dispositions énumérées dans la présente convention (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement des conditions suivantes :
Le respect des conditions spécifiques liées aux projets de logements

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Contact

Contact (référent du dossier) : David Penn

Téléphone : 02 97 44 01 56 **mail** *: dpenn@arradon.fr*

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : Rue de l'île de Boedic 56610 ARRADON

Descriptif succinct du projet :

Pensée à l'échelle de la commune mais aussi en considérant les communes limitrophes, la maison des associations s'inscrit dans un Schéma Directeur Immobilier (SDI) qui a mis en évidence des locaux associatifs vétustes et énergivores, un décalage dans les usages et un déficit de surface.

La vie associative d'Arradon est riche et dynamique : 70 associations proposent tout au long de l'année une grande variété d'activités à un public de tout âge et diverses animations. Les pratiques associatives sont réparties sur 4 terrains, 15 salles associatives et 2 gymnases utilisés de façon mutualisée. Le projet de Maison des associations a pour objectifs de proposer aux associations de la commune un lieu commun. Ce projet présente une forte ambition environnementale et vise à concevoir un bâtiment à faible impact environnemental, tout en offrant un confort des usagers et une exploitation/maintenance simple.

La ville d'Arradon est lauréate d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Matériaux biosourcés, et profite à ce titre d'un accompagnement de la Fédération Bretonne des Filières Biosourcés (FB²).

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☐ 2024 ☒2025 ☐après 2025

Eléments financiers

Montant prévisionnel des dépenses : 2 139 000 €HT

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **250 000,00 €** sous réserve des dispositions énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement sous réserve :
- De l'intégration de matériaux biosourcés ou de l'utilisation d'énergies renouvelables

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Commune de BRANDIVY – Réhabilitation d'un ancien bâtiment pour créer une maison des associations

Contact

Contact (référent du dossier) : Grannec Guillaume

Téléphone : 06.50.31.58.95 mail : guillaume.grannec@brandivy.fr

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : 36 rue de la vallée du Loch 56390 Brandivy - AA87

Descriptif succinct du projet :

Le projet porte sur la réhabilitation d'une ancienne maison pour créer une nouvelle maison des associations, la salle associative actuelle devant être transformée en épicerie. La future salle associative sera plus grande et proposera 3 salles de réunion et une cour qui pourra accueillir les événements portés par les associations.

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☐ 2024 ☒2025 ☐après 2025

Eléments financiers

Montant prévisionnel des dépenses : **301 809 € HT**

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **60 361,00 €** sous réserve des dispositions énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement sous réserve :
- De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 %
- De l'intégration de matériaux biosourcés ou de l'utilisation d'énergies renouvelables

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Commune de ILE-AUX-MOINES – Création de 3 logements abordables dans une ancienne maison

Contact

Contact (référent du dossier) : Lucile Burguin

Téléphone :02 97 26 32 61 **mail** *:* secretaire.generale@mairie-ileauxmoines.fr

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) :

Descriptif succinct du projet :

L'objectif de ce projet est double : préserver le patrimoine îlois en l'affectant à sa vocation première d'habitat.

Le CAUE a été missionné pour étudier la faisabilité de ce sauvetage et la réalisation de trois logements communaux.

Le projet prévoit la rénovation complète du bâti : Toiture, isolation, cloisons, électricité, plomberie afin de créer 3 logements (2 T1 et un T3)

La commune a pris une délibération l'engageant à maintenir des loyers plafonnés.

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☐ 2024 ☐2025 ☐après 2025

Eléments financiers

Montant prévisionnel des dépenses : 690 800 €HT

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **138 160 €** sous réserve des dispositions énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement sous réserve :

- De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 %
- De l'intégration de matériaux biosourcés ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
- Le respect des conditions spécifiques liées aux projets de logements abordables

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Commune de SAINT-AVE – Construction d'un accueil de loisirs périscolaire

Contact

Nom – Prénom : Le Floch Fabienne

Téléphone : 02 97 60 61 63 mail : **responsable.finances@saint-ave.fr**

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : rue de Clisson à Saint-Avé (parcelle CA n°44)

Descriptif succinct du projet :

Le seul bâtiment d'accueil d'enfants ne suffit plus à accueillir tous les enfants à certaines périodes de « pics » de fréquentation (les mercredis et le mois de juillet notamment), il est donc devenu nécessaire pour la commune de créer un deuxième accueil de loisirs sans hébergement sur le site de l'école Julie Daubié afin de répondre notamment à l'accueil de ses élèves sur les temps périscolaires. Après analyse du patrimoine existant, il s'avère nécessaire de construire un nouveau bâtiment pour répondre à cette évolution des besoins et le choix s'est porté sur une emprise foncière déjà artificialisée au niveau de la cour actuelle de l'école Julie Daubié.

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☐ 2024 ☐2025 ☒après 2025

Eléments financiers

Montant prévisionnel des dépenses : 1380 000 €HT

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **250 000 €** sous réserve des dispositions énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement sous réserve :
- De l'intégration de matériaux biosourcés et de l'utilisation d'énergies renouvelables

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Commune de SURZUR – Création d'une maison de l'enfance par [illegible] d'un bâtiment existant

Contact

Nom – Prénom : ELISE CAUDEVILLE

Téléphone :02-30-08-01-25 mail : amenagement.territoire@surzur.fr

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : 6 Rue des sports 56450 SURZUR -parcelle ZV15

Descriptif succinct du projet :

La maison de la petite enfance va libérer une partie de l'actuelle maison de l'enfance qui va être réhabilité pour l'accueil des 6-12 ans et l'accueil périscolaire. Il est prévu des travaux de répartition des activités, et une rénovation thermique du bâti ainsi qu'un agrandissement des capacités d'accueil des enfants.

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☐ 2024 ☐2025 ☒après 2025

Eléments financiers

Montant prévisionnel des dépenses : 2 500 000 €HT

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **250 000,00 €** sous réserve des dispositions énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement sous réserve :

- De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 %
- De l'intégration de matériaux biosourcés et de l'utilisation d'énergies renouvelables

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Bailleur social MORBIHAN HABITAT – Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle

Contact

Nom – Prénom : MENAGE Pierre

Téléphone : 02 97 46 59 82 - Mail : p.menage@morbihan-habitat.fr

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) :

Descriptif succinct du projet :

La commune de Sarzeau souffre d'un déficit d'offre de soin de premiers recours, reconnu par le classement en Zone d'Action Complémentaire par l'ARS. Un diagnostic territorial de santé a été réalisé début 2023, financé par la Banque des Territoires. Il a permis de mettre en lumière les fragilités du territoire presqu'îlien sur ce point.

Une MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) de Rhuys a été créée en 2024, association permettant de fédérer les professionnels de santé à l'échelle de la presqu'île et d'améliorer la coordination des soins. Cette structuration des professionnels de santé s'accompagne d'un projet immobilier : la création d'un pôle de santé, comme un des lieux d'exercice de la MSP de Rhuys multi-site, en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sarzeau sur une friche (ex-Centre Technique Municipal) en plein cœur de Sarzeau, sur laquelle porte l'aide régionale.

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☐ 2024 ☐2025 ☒après 2025

Eléments financiers

Montant total prévisionnel des dépenses : 7 000 000 €HT

Assiette éligible : dépenses liées à la maison de santé, soit un montant prévisionnel de 5 680 000 €HT

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **250 000,00 €** sous réserve des dispositions énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement sous réserve :

- De l'intégration de matériaux biosourcés et de l'utilisation d'énergies renouvelables
- Des conditions spécifiques liées aux maisons de santé pluriprofessionnelles (territoire éligible, projet de santé approuvé par l'ARS et cohérent avec le projet immobilier, professionnels de santé occupant le bâtiment sont conventionnés avec l'Assurance Maladie (« Secteur 1 » pour les médecins), éventuelles recettes nettes générées (issues des loyers) devront être signalées)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Commune de GRAND-CHAMP – Réhabilitation énergétique du pôle petite enfance

Contact

Nom – Prénom : QUEMENER Catherine / RAMIREZ Edward

Téléphone : 02 97 66 45 44 / 02 97 66 77 11

mail : dgs.mairie@grandchamp.fr - energies@grandchamp.fr

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : 6 Route de Vannes, 56390 Grand-Champ – parcelle AE215

Descriptif succinct du projet :

Le projet vise à réhabiliter le pôle petite enfance en améliorant significativement la performance énergétique de ses bâtiments emblématiques. L'École Primaire Publique Yves Coppens, bâtiment principal, bénéficiera d'un ensemble de travaux destinés à moderniser son enveloppe thermique, optimiser ses systèmes de chauffage et favoriser la production d'énergies renouvelables.

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☐ 2024 ☒2025 ☐après 2025

Eléments financiers

Montant prévisionnel des dépenses : 602 363 €HT

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **120 000 €** sous réserve des énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement sous réserve :

- De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 %
- De l'intégration de matériaux biosourcés ou de l'utilisation d'énergies renouvelables

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Commune de SAINT-ARMEL – Rénovation de l'école publique Gustave Siné

Contact

Nom – Prénom : Anne TESSIER-PETARD (Maire) et Audrey SAN JAIME (DGS)

Téléphone : 02 97 26 40 72 – 02 97 26 44 89 mail : anne.tessier-petard@saint-armel.fr et audrey.san-jaime@saint-armel.f

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☒ Investissement ☐ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : route de la côte – 56450 SAINT-ARMEL – parcelles AB217 /ZA093 /ZA092

Descriptif succinct du projet :

L'école publique primaire & élémentaire Gustave Siné de Saint-Armel a été construite au début du XXème siècle. Elle a été pourvue de deux extensions en 2003 et 2004. Depuis, elle n'a pas connu de travaux majeurs. En 2023, à la suite d'un audit énergétique réalisé par bureau d'études, des travaux d'urgence ont été réalisés : remplacement de l'ancienne chaudière fioul, en fin de vie, par des pompes à chaleur de type air/eau, calorifugeage des réseaux de chauffage ne chaufferie, remplacement des éclairages fluorescents par des équivalents basse consommation à technologie LED. Les économies d'énergie corrélées ont alors été substantielles, mais insuffisantes au regard du potentiel global. Un diagnostic thermique et structurel plus approfondi mené en 2024 a mis en évidence la nécessité d'un programme de travaux beaucoup plus lourds, objet de ce projet.

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☐ 2024 ☐2025 ☒après 2025

Eléments financiers

Montant prévisionnel des dépenses : 303 575,00 €

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **60 175,00 €** sous réserve des énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement sous réserve :
- De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 %
- De l'intégration de matériaux biosourcés ou de l'utilisation d'énergies renouvelables

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL02-DE

Association Palette Paysanne - Aide au démarrage d'une plateforme logistique paysanne

Contact

Nom – Prénom : PERROCHEAU Elise

Téléphone : 06 14 46 99 74

mail *:* contact@palettepaysanne.fr

Présentation générale

Votre projet est un projet de ☐ Investissement ☒ Fonctionnement

Localisation (adresse - n° de parcelle) : NC

Descriptif succinct du projet :

Portée par un groupe de producteur.rices bio et porteur.ses de projet d'installation agricole de l'est morbihannais, la Palette paysanne veut faciliter le lien entre les fermes bio du territoire et la restauration collective et commerciale (établissements scolaires, restaurants d'entreprises, établissements médicaux-sociaux, restaurants commerciaux, métiers de bouche, épiceries spécialisées...), en organisant des tournées de collecte et de livraison des produits du territoire.

Le territoire de GMVA constitue le principal débouché pour l'association considérant les volumes potentiels à livrer, que ce soit du côté de la restauration collective ou commerciale. C'est pourquoi, en 2026-2027, l'association entend accroître sa communication, développer et pérenniser ses partenariats avec les restaurants du territoire de l'agglomération. Elle souhaite en particulier développer la complémentarité du débouché « restauration scolaire » durant la période scolaire avec celui de la restauration commerciale durant la période estivale.

Le projet porte sur l'appui au développement de la structure sur 18 mois sur Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Les dépenses prises en compte porte ainsi sur le temps de travail de la coordinatrice et du la personne en charge de la logistique, en tenant compte du ratio nombre de commune de l'EPCI/ nombre de communes de l'Entende du Pays de Vannes, territoire d'intervention de l'association.

Démarrage des travaux prévus : ☐2023 ☐ 2024 ☐2025 ☒après 2025

Eléments financiers

Montant prévisionnel des dépenses : 72 000 €HT (montant proratisé au nombre de communes de GMVA / nombre total de communes dans l'Entente du Pays de Vannes)

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de **10.000,00 €** sous réserve des énumérées dans la convention initiale (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement sous réserve :
- de l'attribution de la part du territoire d'une aide au moins égale à la moitié de la subvention accordée au titre du dispositif Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025

PROJET